



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 092/PRG/CNDD/SGPRG/2009

**Portant Ratification et Promulgation de la Convention relative à
l'Organisation des Gendarmeries Africaines(OGA)**

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le
Développement

Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008,
portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et
dissolution du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2009/001/SG/PRG/CNDD du 14 janvier 2009, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

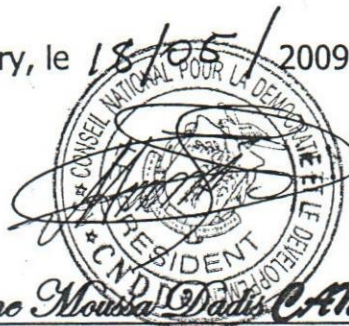
Vu les dispositions contenues dans le procès verbal de la rencontre
des chefs de délégations des Gendarmeries Africaines à Dakar le 11
Octobre 2001 ;

Décète

Article 1^{er} : En référence aux conclusions de la réunion des chefs de
délégations des Gendarmeries Africaines tenue à Dakar le 11 octobre
2001, la République de Guinée ratifie et promulgue la convention portant
création de l'Organisation des Gendarmeries Africaines (OGA).

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 18/05/2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.